

« L'expérience éthique, une épreuve de la conscience tiraillée. »

Extraits du discours de madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, prononcé le 19 septembre 2008 à l'occasion de l'inauguration du comité éthique et cancer.

« (...) L'exercice de la médecine est par définition, une activité subordonnée à des finalités éthiques. Quand bien même cette finalité serait oubliée, négligée, les décisions prises par les praticiens, du diagnostic jusqu'au traitement, sans compter les incidences de la prise en charge, ont sur les malades eux-mêmes des conséquences qu'il est toujours possible d'évaluer d'un point de vue éthique. Suivre un malade, ce n'est jamais simplement analyser une chaîne causale, administrer mécaniquement un traitement, émettre un pronostic. C'est l'intimité d'une vie qui s'ouvre à chaque fois. C'est un regard que l'on croise. C'est une voix qui tremble, des paroles qu'il faut prononcer. Des choses qu'il faut dire, et d'autres que l'on tait. C'est au plus près de la personne que le soignant se situe et que l'art médical continuera de s'exercer, quel que soit le perfectionnement des techniques (...).

La prise en charge d'une personne, en cancérologie, est toujours une rencontre : rencontre d'une singularité avant même d'être l'analyse d'un cas. Dès l'origine, Hippocrate avait bien compris tout ce que l'art médical doit au questionnement. C'est bien, avant tout, en effet, par une certaine manière de s'interroger, que s'incarne et s'exprime en situation, l'éthique médicale. Il ne s'agit jamais, simplement, d'exercer un savoir-faire, ou bien, grâce au savoir, d'apporter des réponses. Il s'agit, au préalable de toute décision, à chaque moment de la maladie, de prendre conscience des problèmes éthiques impliqués. Ainsi, l'annonce du diagnostic, d'emblée, constitue un problème éthique dont la résolution ne s'opère pas de manière équationnelle. C'est, dans cet esprit, vous le savez, que je souhaite la généralisation des consultations d'annonce. De même, l'annonce de l'arrêt des traitements suppose, à chaque fois, plus d'esprit de finesse que d'esprit de géométrie. Les problèmes éthiques, faut-il le rappeler, ne sont pas, davantage, solubles dans le droit. L'invocation de principes, garantis par la loi, n'épargnera jamais au praticien l'épreuve du cas de conscience. Chacun sait, ici, que deux principes, aussi fondés, par exemple, que le droit à l'information et le secret médical, peuvent, dans les faits, entrer en contradiction. L'épreuve de ces contradictions possibles permet bien, d'ailleurs, de définir l'expérience éthique comme une épreuve de la conscience tiraillée.

Je ne saurais donc dire ici la fierté qui est la mienne d'être, ce matin, auprès de vous, pour installer ce comité éthique et cancer (...). Unique en son genre, unique en France comme en Europe, il est un organisme populaire, au seul sens qu'il convient de donner à ce terme : au sens noble. L'éthique, en effet, n'est le privilège d'aucune sorte d'expert. Le savoir, aussi éminent soit-il, ne confère, en la matière, aucune autorité particulière. Aussi, je me réjouis de voir réunis, dans une même instance, aussi bien des praticiens, des professionnels de santé, que des patients et des proches (...). Vous n'entrez, bien entendu, en concurrence avec aucune des grandes instances instituées (...). L'originalité de ce comité, son intérêt particulier, est que toute personne physique ou morale pourra le saisir, sur tout sujet en lien avec le cancer. Vous n'avez pas, je le sais, par les avis publics que vous rendrez, la prétention d'énoncer quelque vérité que ce soit, des vérités venues d'en haut. Ce serait, d'ailleurs, contradictoire avec l'épreuve même du scrupule éthique qui implique plutôt l'incertitude et le questionnement.

Que la société civile s'empare de ces sujets est une excellente chose. Soyez, en tout cas, assurés que je serais attentive aux questions que vous soulèverez, aux problématiques que vous déploierez et aux propositions que pourront susciter votre réflexion (...). »